

INVITATION

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire APARR 2020

Que vous soyez déjà adhérent-e à l'Aparr ou pas, notre assemblée générale permet de se retrouver entre professionnels du cinéma et de l'audiovisuel de la région, pour échanger autour des projets menés par l'Aparr lors de l'année 2019, et ceux à venir pour l'année 2020-2021. Ce temps de réflexion nous permet de recueillir vos avis, vos réactions et interrogations pour tâcher de mieux y répondre et de travailler le plus efficacement possible au renforcement de notre filière. En cette année si particulière, votre mobilisation est d'autant plus importante !

**LUNDI 7 SEPTEMBRE / A PARTIR DE 9H
SALLE CAMILLE CLAUDEL ET LA COURSIVE
4 RUE CAMILLE CLAUDEL ET 33 PLACE GALILÉE - DIJON**

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

MATIN

9H - 10H
SALLE CAMILLE CLAUDEL

Accueil café et collecte des adhésions

10H - 12H
SALLE CAMILLE CLAUDEL / SALLES DE LA COURSIVE

Réunions des collèges de l'Aparr

- Collège producteurs
- Collège auteurs / réalisateurs
- Collèges techniciens / artistes interprètes
- Collège acteurs culturels

MIDI

12H - 13H30
SALLE CAMILLE CLAUDEL

Repas commun Buffet froid / 14€

Règlement :

- en amont par chèque
- en amont via CB par [HelloAsso ici](#)
- sur place par chèque

ATTENTION :
les espèces ne seront pas acceptées

APRES-MIDI

13H30 - 16H
SALLE CAMILLE CLAUDEL

AG extraordinaire

Modification des statuts de l'Aparr
Possibilité de présidence collégiale
Modification du règlement intérieur

AG ordinaire

- Vote du rapport moral 2019
- Vote du rapport financier 2019, présentation et vote du budget 2020
- Vote du projet 2020
- Election des membres du CA 2020-2021

INSCRIPTIONS À L'AG [ICI](#)

16H30 - 18H
SALLE CAMILLE CLAUDEL/SALLES DE LA COURSIVE

Groupes de travail

En petits groupes, travaillons ensemble sur ce que vous attendez de l'association, et les projets 2021 !



RÉSERVEZ VOTRE SOIRÉE

On vous prépare une surprise au Cinéma Eldorado !

INFOS PRATIQUES

Vous souhaitez devenir membre du CA ?

Il est possible de vous présenter au conseil d'administration de l'Aparr si vous êtes adhérent·e depuis l'année civile 2019. Pour cela, téléchargez et remplissez le coupon de candidature, puis envoyez le avant le 24/08 à marion@aparr.org

TÉLÉCHARGEZ LE COUPON DE CANDIDATURE AU CA

Vous souhaitez rester manger parmi nous lors du temps du midi ?

Le buffet du midi est à charge des participant·es (14€ par personne), vous pouvez le payer à l'avance par chèque ou par CB via [HelloAsso](#). Vous pourrez également le régler sur place, uniquement par chèque (les espèces ne seront pas acceptées). Merci de prévoir votre chéquier.

Réservations auprès de astrid@aparr.org ou par HelloAsso [ici](#) !

Comment venir à l'AG ?

..... **En tram** depuis la gare de Dijon : T1 direction Quétigny Centre, arrêt «Grésilles» puis 7min à pieds

..... **Par la route** :

Sortie Vesoul/St Apollinaire puis Dijon Centre (A39/31)

..... **Par covoiturage**

[ici](#).
..... **Parking gratuit** à proximité de la Place Galilée (Avenue des Grésilles)

Comment voter à l'AG ?

Pour pouvoir voter et élire le nouveau conseil d'administration, il vous suffit d'être adhérent à l'Aparr.

Trois cas de figure :

- si vous étiez adhérent en 2019, vous pourrez voter le bilan et les comptes 2019 ;
- si vous êtes adhérent en 2020, vous pourrez voter le projet 2020 et le budget prévisionnel 2020 ;
- si vous étiez adhérent en 2019 et avez renouvelé en 2020, alors vous pourrez tout voter !

Si vous ne pouvez pas être présent lors de l'AG, vous pouvez céder votre voix à un autre membre de votre choix.

Remplissez le formulaire de pouvoir ci-dessous et renvoyez-le à marion@aparr.org.

ADHÉREZ À L'APARR
PAR CHÈQUE / VIREMENT
PAR CB VIA HELLOASSO

nous vous conseillons d'adhérer avant l'AG !

INSCRIVEZ-VOUS A L'AG EN REMPLISSANT CE [FORMULAIRE](#)

RETROUVEZ TOUS LES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES POUR L'AG [ICI](#)
(bilans, rapport comptable...)

COUPON DE POUVOIR

Les coupons de pouvoirs, accordés à un·e autre adhérent·e en cas d'empêchement, doivent être remis au porteur du pouvoir qui le présentera lors de son entrée à l'AG et dès à présent par mail à l'adresse marion@aparr.org. Chaque adhérent·e, y compris les administrateurs actuels, ne peut recevoir plus de 2 pouvoirs.

Mr / Mme _____
ne peut assister à l'AG du 7 septembre 2020 et donne pouvoir à

Mr / Mme _____

Fait à..... le..... (signature)